

> Circulaire du CPDP

n° 11144
Jeudi 18 août 2016

BIOCARBURANTS

Reconnaissance de systèmes de certification

DÉCISIONS DU 9 AOÛT 2016

> Par les décisions 2016/1361 et 2016/1362 publiées au J.O.U.E. du 10 août 2016, la Commission européenne approuve pour **cinq ans** deux systèmes permettant d'établir la conformité de lots de biocarburants aux critères de durabilité définis par les directives 98/70/CE et 2009/28/CE.

Il s'agit respectivement des systèmes :

- « International Sustainability & Carbon Certification », qui a son siège en Allemagne ;
- « Roundtable on Sustainable Biomaterials EU RED », qui a son siège en Suisse.

La liste des systèmes volontaires agréés⁽¹⁾ par l'Union européenne est accessible à cette adresse :

<http://ec.europa.eu/energy/node/74>

> Figurent ci-après les décisions 2016/1361 et 2016/1362, en vigueur le 11 août 2016.

⁽¹⁾ Cf. Circ. CPDP n° [10769](#), [10406](#), [10519](#), [10558](#), [10559](#), [10596](#), [10681](#), [10833](#), [10866](#), [10963](#) et [11107](#).